



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à l'espace culturel, sous la présidence de M. Vincent ROBIN, maire.

Date de la convocation du conseil municipal : mardi 15 février 2022.

Objet : Dénomination de deux rues situées dans le futur lotissement "Les Venelles 2"

Présents : M. Vincent ROBIN, maire et Mme Catherine BARBEAU, M. Yvonnick BEAUJOUAN, Mme Annie BERTHEAU, M. Olivier BESNARD, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, M. Arnaud BOTRAS, Mme Magali BOURRICAND, Mme Aurore CASATI, M. Jean COLY, Mme Marie DUBREUIL, M. Christophe ELIE, M. Gilbert FLURY, Mme Danielle GUÉRIN, M. Dominique HUBERT, Mme Christine HUET, M. Pascal LEREDE, Mme Céline MILLET, M. Grégory MILLET, M. Pascal MEZILLE, Mme Martine NODOT, Mme Nathalie POMMIER-AUTRIVE, Mme Claudine REDON, Mme Chantal ROBERT, M. Renaud SERNA, conseillers municipaux.

Nos réfs. :
URB_DEL_2022_2

Absents excusés ayant donné procuration :

M. Luc FRIESSE, procuration donnée à M. Christophe ELIE
M. Boris MARC, procuration donnée à M. Jean COLY

Absente excusée :

Mme Sandra LEMOINE-CABANNES

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 2
Total votants : 28

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme M. Christophe ELIE, secrétaire de séance.

Transmis au représentant de l'état le 01/03/2022

Notifié le 01/03/2022

Le maire



Vincent ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 : « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » et R2512-6 « La fourniture, la pose, l'entretien et le renouvellement des plaques indicatrices des voies ou places publiques sont effectués par les soins et à la charge de la commune » ;

Vu le plan annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'il est nécessaire de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques ;

Considérant que la dénomination des voies communales et places publiques, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

Considérant le projet de lotissement dénommé « Les Venelles 2 » comprenant la construction de 10 lots porté par l'organisme Terre de Loire Habitat, situé entre la rue Frédéric Chopin et la rue des Camélias ;

Considérant la nécessité de dénommer les deux nouvelles voies desservant ce lotissement ;

Considérant que l'attribution d'un nom aux deux voies concernées servira à :

- faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes) qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins ;
- faciliter le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux ;
- faciliter la localisation de ce chemin sur les GPS ;
- faciliter l'identification des adresses des immeubles situés le long de ce chemin et procéder à leur numérotation ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE NOMMER** la rue marquée par la lettre B et surlignée en orange sur le plan joint à la présente délibération « rue Camille Saint-Saëns » ;
- **DE PROLONGER** en ligne droite la rue Jean Baptiste Lully de 30 mètres jusqu'à ladite rue Camille Saint-Saëns ;
- **DE VALIDER** le principe général de dénomination et de numérotation suivant le plan joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 25/03/2022
Le maire

Vincent ROBIN



Envoyé en préfecture le 01/03/2022
 Reçu en préfecture le 01/03/2022
 Affiché le 
 ID : 04-1-21-191362-20220301-DEL2022_01-JDE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
 FINANCES PUBLIQUES**

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
 LOIR ET CHER

Commune :
 MEER

Section : ZN
 Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000
 Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 21/09/2020
 (heure locale de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
 centre des impôts foncier suivant :
 BLOIS
 Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
 10, rue Louis Bodin 41028
 41028 BLOIS CEDEX
 tél. 02.54.55.71.51 - fax 02.54.55.70.38
 cdi@blois.dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
 publics



